

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AT\_2024\_1014**

**TRAVAUX : MODIFICATION ELECTRIQUE  
ENEDIS**

**LE 25 MARS 2024**

**DE 8H À 17H**

**183 RUE DE LA POLLE  
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE  
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté n° AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,  
VU la demande de BOUYGUES pour le compte de ENEDIS en date du 12 mars 2024,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ  
LE 25 MARS 2024  
DE 8H À 17H**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – RUE DE LA POLLE**

**La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, au droit des travaux, le temps des travaux.  
Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté BOUYGUES, au droit des travaux, le temps des travaux.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).*

N° SIRET entreprise : 775 664 873 01 564

**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 3** – La signalisation et la pré-signalisation des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 18 mars 2024,

**Pour le Maire et par délégation  
Le Maire adjoint,  
Pierre-François LEJEUNE**



Google Maps 183 Rue de la Polle

Cherbourg-en-Cotentin, Normandie

Google Street View

oct. 2022 Voir plus de dates



Date de l'image : oct. 2022 © 2024 Google

CHAUSSEE RETRECIE PAR TRANNEAUX ET  
 STATIONNEMENT INTERDIT DU N° 181 AU N° 185  
 POUR MODIFICATION ELECTRIQUE.

Rue Leleux

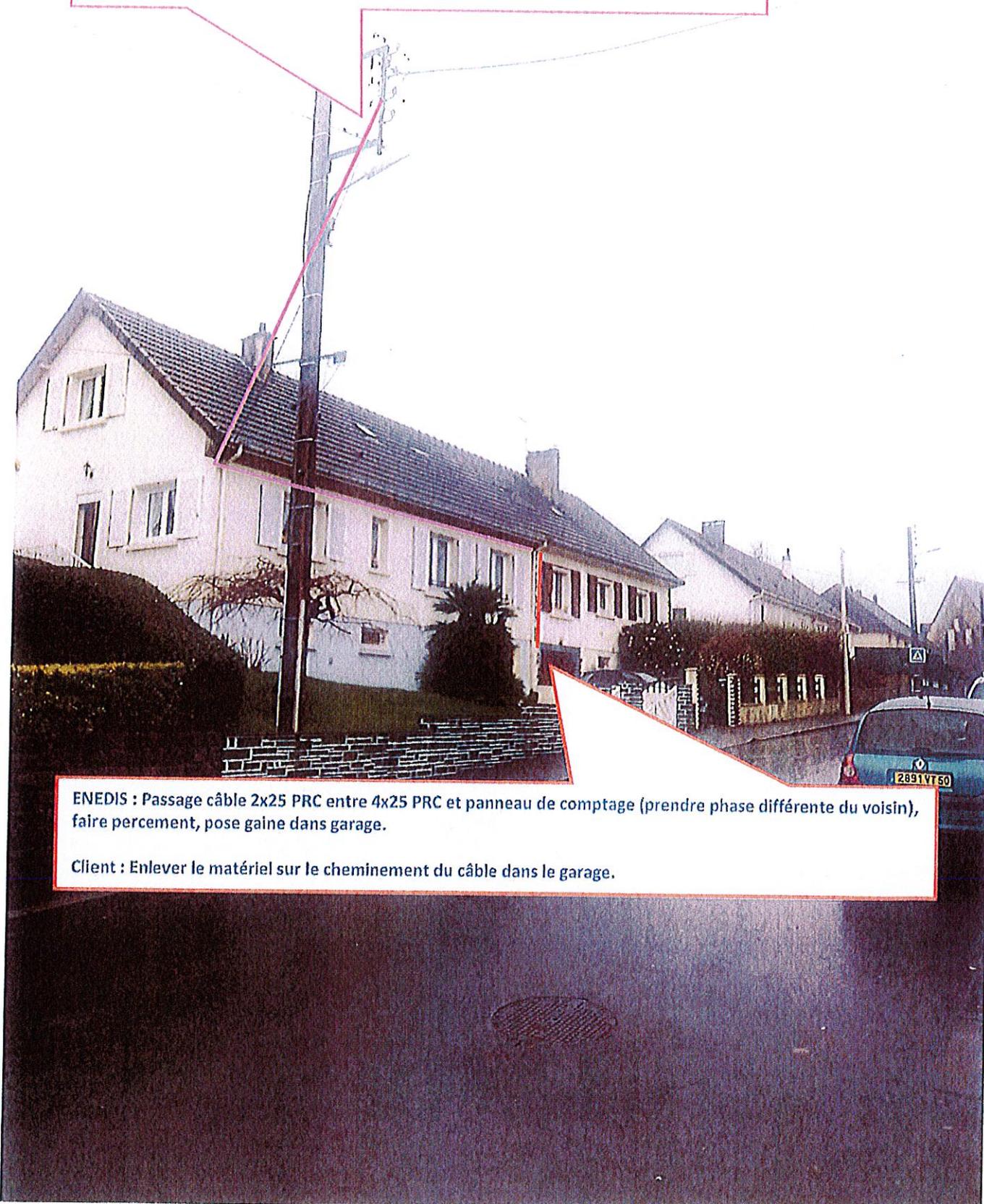


Lycée Polyvalent

OSR 22439225 et 22439228 à faire impérativement en même temps.  
Renforcement branchement aérien monophasé.

ENEDIS : Remplacement câble du poteau jusqu'à la gouttière par un 4x25 PRC, couper à raz et abandonner l'ancien au cache moineau et à la pénétration dans les maisons.

Client : Prendre le rendez-vous travaux en commun avec la voisine.



ENEDIS : Passage câble 2x25 PRC entre 4x25 PRC et panneau de comptage (prendre phase différente du voisin), faire percement, pose gaine dans garage.

Client : Enlever le matériel sur le cheminement du câble dans le garage.